

République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET – Elise FERRARI

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés: Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_87

Objet: 06-8.4.4 – CONVENTIONS AVEC L'AGENCE06 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PVD

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que :

- Le programme « Petites villes de demain » (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales présentant des signes de vulnérabilité. Ce programme a pour objet de permettre aux communes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de piloter celui-ci sur la durée d'un mandat municipal.
- Par une délibération n°24 de la commission permanente du 18 décembre 2020, le Département des Alpes-Maritimes a autorisé son président à signer une convention de partenariat opérationnel avec la Banque des Territoires pour la mise en œuvre des contributions de la

Caisse des dépôts Banque des territoires au programme petites villes de demain (« PVD »). Afin d'intervenir au plus près des communes lauréates, le Département a délégué à l'Agence d'ingénierie départementale la mise en œuvre de ce programme.

La Commune de TENDE a été désignée comme lauréate du programme PVD. Elle est adhérente de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes.

Aussi, l'Agence 06 a fait parvenir à la commune un projet de convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre du programme PVD et la gestion des contributions de la Banque des territoires, projet annexé à la présente délibération, dont l'objectif est de préciser les modalités d'accompagnement technique de l'agence auprès de la commune de Tende ainsi que le reversement des subventions destinées au co-financement accordées par la Banque des territoires et de suivi du programme PVD.

En outre, l'Agence 06 a également fait parvenir une convention relative à une subvention de cofinancement accordée à la commune de Tende pour la réalisation de l'étude de programmation concertée pour la revitalisation de Tende sous forme de plan guide et déclinaison opérationnelle pour l'aménagement du secteur Gare-entrée du centre ancien. Cette convention est également annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre du programme PVD et la gestion des contributions de la banque des territoires
- D'approuver la convention pluriannuelle de partenariat, projet 2021_136 versements d'une subvention de co-financement programme PVD
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme

Le Maire Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :